



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 1er avril 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2010

Date d'affichage
18 mars 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques -
Antenne administrative et
comptable – Fonds de concours
2010 – Communauté de
communes de la vallée du
Gapeau.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à **GARRON André**,
BOUBEKER Patrick donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**.

Absents : aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et à leurs établissements publics (M14), une nouvelle notion antérieurement réservée à l'Etat est venue s'ajouter à celle de subvention d'équipement. Il s'agit de la notion de « fonds de concours ».

Le fonds de concours est une participation financière versée entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que lors de la commission des finances de la communauté des communes de la vallée du Gapeau (CCVG) du 26 octobre 2009, il a été confirmé que la dotation de solidarité ne serait pas attribuée aux communes membres. Néanmoins des fonds de concours pourraient être versés au titre de dépenses d'investissement.

Monsieur le maire propose de solliciter pour la commune de Solliès-Pont, auprès de la CCVG, un fonds de concours total de 189 000 euros portant sur les opérations suivantes :

- Réfection de la voirie rue de la République :

Montant TTC des travaux :	453 000 €
Montant HT des travaux :	378 762 €
Autofinancement :	140 382 €
Département :	189 380 €
Fonds de concours :	49 000 €

- Fourniture et pose de containers enterrés :

Montant TTC des travaux :	170 000 €
Montant HT des travaux :	142 140 €
Autofinancement :	72 140 €
Fonds de concours :	70 000 €

- Pose de containers enterrés pour le tri sélectif :

Montant TTC des travaux :	80 000 €
Montant HT des travaux :	66 889 €
Autofinancement :	33 889 €
Fonds de concours :	33 000 €

- Acquisition des deux panneaux d'informations électroniques :

Montant TTC des acquisitions :	45 000 €
Montant HT des acquisitions :	37 625 €
Autofinancement :	18 825 €
Fonds de concours :	18 800 €

- Travaux et acquisition pour le stade Jean Murat :

1- Création de toilettes pour personnes à mobilité réduite et requalification des sorties des vestiaires :

Montant TTC des travaux :	20 000 €
Montant HT des travaux :	16 722 €
Autofinancement :	8 722 €
Fonds de concours :	8 000 €

2- Fourniture et pose d'un panneau d'affichage des scores :

Montant TTC des travaux :	12 000 €
Montant HT des travaux :	10 033 €
Autofinancement :	5 033 €
Fonds de concours :	5 000 €

3- Fourniture et pose de but de football avec filet :

Montant TTC des travaux :	3 050 €
Montant HT des travaux :	2 550 €
Autofinancement :	1 350 €
Fonds de concours :	1 200 €

4- Acquisition d'un nettoyeur de terrains en gazon synthétique :

Montant TTC de l'acquisition :	9 900 €
Montant HT de l'acquisition :	8 277 €
Autofinancement :	4 270 €
Fonds de concours :	4 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des voix

APPROUVE la réalisation de ces opérations, pour un montant total estimatif de 792 950 euros TTC,

APPROUVE les plans de financement prévisionnels ci-dessus visés,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter la Communauté des Communes de la Vallée du Gapeau pour l'attribution d'un fonds de concours de 189 000 euros,

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention avec la communauté des communes de la vallée du Gapeau ayant pour objet l'attribution d'un fonds de concours, ainsi que tous les actes en découlant.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Docteur André GARRON

Pour le maire absent,

Jean-Pierre COIQUAULT

1^{er} adjoint

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

07 AVR. 2010
08 AVR. 2010

